

RÉSOLUTION 25R-19

Encourager les clubs à organiser une réunion statutaire par an dédiée au Conseil de législation

Soumis par : District 1790 (France)

- 1 ATTENDU QUE les membres des clubs sont invités à soumettre chaque année
- 2 des propositions de résolution ou d'amendement destinées à faire évoluer le
- 3 Rotary, et
- 4
- 5 ATTENDU QUE la plupart des membres ne connaissent pas ou peu le Conseil de
- 6 législation et le Conseil sur les résolutions, et
- 7
- 8 ATTENDU QUE le rôle des délégués du Conseil est de promouvoir le Conseil de
- 9 législation et le Conseil sur les résolutions auprès des membres de leur district et
- 10 que le R.I. leur fournit des ressources pour qu'ils accomplissent cette tâche
- 11
- 12 Le Rotary International demande à son conseil d'administration d'encourager les
- 13 clubs à organiser une réunion statutaire chaque année consacrée au Conseil de
- 14 Législation.

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

- 15 Il est évident que le Conseil de législation est très peu connu dans les districts. Si
- 16 les délégués de district s'efforcent de résoudre ce problème en diffusant des
- 17 informations sur les projets de résolution ou d'amendement approuvées chaque
- 18 année, la majorité des projets proviennent des districts et non des clubs ou des
- 19 membres. Pour vraiment faire évoluer la situation et impliquer davantage les
- 20 membres dans le développement du Rotary, il est proposé que le message soit
- 21 diffusé systématiquement chaque année dans les clubs en dédiant une réunion au
- 22 sujet. On notera que cette information peut faire émerger des projets. Elle peut
- 23 aussi donner l'occasion de sensibiliser les clubs à la nécessité de mettre à jour
- 24 leurs statuts et leur règlement intérieur, notamment après la mise à jour des
- 25 documents statutaires du R.I. après le Conseil de législation.

IMPACT FINANCIER

- 26 Cette résolution n'aura pas d'impact financier significatif pour le Rotary.
- 27 Encourager les clubs à tenir une réunion statutaire par an sur le Conseil de
- 28 législation ne devrait pas entraîner de frais pour le R.I.